



Joze, le 10 mai 2023

Monsieur BROSSON Jean-Marie
3 rue des Ecoles
Argnat
63530 SAYAT

Réf.: 2023 /RLNL

Objet : Avis d'enquête parcellaire complémentaire

Monsieur ,

Vous êtes propriétaire des parcelles cadastrées : B 160 sur la commune de Sayat.

Vos parcelles se trouvent dans le périmètre de protection du captage d'eau potable galerie d'Argnat.

En raison de la non-distribution des courriers en recommandé lors de l'enquête parcellaire réalisée en 2022, sur les parcelles situées sur la commune de Sayat, il sera procédé à une enquête parcellaire complémentaire, en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales pour permettre la réalisation du projet et d'en rechercher les propriétaires, les titulaires de droits réels et les autres intéressés.

Cette enquête se déroulera **du jeudi 8 juin 2023 à 9h au vendredi 23 juin 2023 à 17h30.**

Le dossier d'enquête parcellaire composé notamment des plans parcellaires et de la liste des propriétaires, ainsi que du registre d'enquête parcellaire seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête aux heures habituelles d'ouverture des locaux soit :

- En mairie de Sayat du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.

Monsieur Bernard NUGIER, commissaire enquêteur, recevra les observations écrites et orales du public, sous réserve du respect des mesures barrière, aux jours et heures ci-après en **mairie de Sayat** :

- **Jeudi 8 juin 2023 de 9h à 12h**
- **Jeudi 15 juin 2023 de 9h à 12h**
- **Vendredi 23 juin 2023 de 14h à 17h30**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations selon les modalités suivantes :

- ✓ En les consignant sur le registre d'enquête parcellaire,
- ✓ En les adressant par correspondance, pendant la durée de l'enquête, au maire de Sayat qui les joint au registre, au commissaire enquêteur,
- ✓ En les exprimant oralement au commissaire enquêteur, au cours des permanences en mairie de Sayat, visées à l'article 2.

L'arrêté d'ouverture d'enquête, ainsi que l'avis d'enquête sont publiés sur le site internet des services de l'Etat dans le Puy-de-Dôme, à l'adresse suivante :

<https://www.puy-de-dome.gouv.fr/enquete-parcellaire-communes-sayat-et-volvic-a9958.html>

Des informations peuvent être demandées auprès du SIAEP de la Basse Limagne, 112 Les Fours à Chaux, 63350 JOZE.

Veuillez agréer, Monsieur , l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
René LEMERLE

